

UNSA SANEER

Info spéciale boycott

RÉFLEXION SUR LA POSITION ADOPTÉE PAR LE SNICA-FO VIS À VIS DU BOYCOTT

Le 8 octobre, le secrétaire général du SNICA-FO s'est adressé, par courrier, à l'UNSA-SANEER pour l'informer du dépôt d'un préavis de grève.

L'UNSA-SANEER regrette qu'aucune démarche n'ait été faite par nos homologues en vue d'une action unitaire. Nous informer d'un préavis déjà transmis au cabinet des ministres c'est bien.....mais travailler ensemble au bien commun du corps des IPCSR ce serait mieux. L'UNSA en général recherche toujours l'unité d'action avec les autres organisations syndicales.

Bien que respectant les actions entreprises par les autres syndicats, le SNICA-FO s'interroge quant à l'information, par le SANEER, des IPCSR sur l'éventualité de velléité de sanction par certaines directions départementales. Ce qui pourrait être interprété comme une façon de démobiliser les collègues choisissant cette action.

En ce qui concerne les « risques » encourus par les IPCSR qui n'effectueraient pas la totalité de leur journée de travail au regard du salaire payé

au trentième et de la notion de travail effectif. Nous rappelons qu'un boycott de SALSA est en cours dans de nombreuses DREAL et DDI.

Ce boycott est à l'appel de l'ensemble des fédérations syndicales présentes au MEDDTL, CGT, CFDT, UNSA et **FO**.

Aucune sanction n'a été prise envers les SA, Attachés, Adjointes Administratives et autres ayant répondu à l'appel de leurs organisations syndicales. Il serait INADMISSIBLE qu'il en soit autrement pour les IPCSR. Notre corps est certes "spécifique" mais ne doit pas être pénalisé plus que les autres. L'égalité de traitement entre agents est une notion que notre hiérarchie locale ne doit pas oublier.

Lors de notre audience du 11 octobre avec Monsieur Jean-Luc Névache, DISR, nous avons attiré son attention sur cet état de fait.

De plus, la "notion de travail effectif" est respecté car ce boycott concerne les tâches qui se sont rajoutées au fil du temps sans aucune compensation de la part de l'administration. **Le SANEER demande aux IPCSR d'effectuer les différents examens du permis de conduire, de renseigner et transmettre les documents nécessaires à l'établissement des titres aux usagers du service public.....Tâches pour lesquelles nous sommes rémunérés..... rien de plus, mais aussi rien de moins.**

UNSA SANEER



Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
tél : 06.48.42.54.68
christophe.nauwelaers@unsa.org
Référence : PB 10/2011

La Défense, le 07 octobre 2011

Monsieur Claude GUEANT
MIOMCTI

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
MEDDTL

Objet : Préavis de boycott

Monsieur le ministre,
Madame la ministre,

Les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) sont au bout de leur patience. En effet de nombreux dossiers touchant leur métier et le catégoriel n'ont toujours pas trouvé de réponses. La double tutelle, MIOMCTI – MEDDTL, n'est pas étrangère à cet état de fait, la convention de gestion n'ayant toujours pas été signée par vos ministères respectifs.

Le Catégoriel

Le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des corps de catégorie B intégrera le Nouvel Espace Statutaire (NES). A ce jour, malgré nos nombreuses demandes, aucun calendrier n'est établi. Nos interlocuteurs de la DRH du MEDDTL nous ont déclaré que la DGAFP s'oppose à l'intégration des corps isolés dans le NES. De plus, la modalité de reclassement prévue est de grade à grade, ce qui ne permet pas de répondre à l'attente de revalorisation catégorielle du corps des IPCSR.

Le respect de la durée légale du travail

L'articulation actuelle des journées de travail entraîne un dépassement conséquent de la durée légale de 7h42 prévue pour les IPCSR par leur RIN ARTT. Ce dépassement a été quantifié par l'Institut BVA lors d'une enquête mandatée par la DSCR. Le CGEDD a été chargé de l'étude de ces relevés afin de les analyser et de proposer des solutions en début d'année. À ce jour, malgré nos nombreuses relances, ce dossier reste au point mort.

L'UNSA-SANEER revendique :

- l'établissement d'un calendrier concernant l'intégration des IPCSR dans le NES. Le reclassement de tous les IPCSR de 3^{ème} classe au 2^{ème} niveau de grade, et celui des IPCSR de 2^{ème} classe au 3^{ème} niveau de la future grille indiciaire,
- la prise de mesures rapides visant au respect de la durée de travail journalière prévue au RIN ARTT.

LE PRÉAVIS

UNSA SANEER

Pour faire aboutir nos légitimes revendications, j'appelle l'ensemble des IPCSR à BOYCOTTER les applications informatiques à compter du 12 octobre 2011. Ces nouvelles tâches administratives sont responsables du dépassement du temps de travail journalier des IPCSR.

Ceci se traduira par :

- **le boycott de la saisie des résultats d'examens sur Aurige,**
- **le boycott de la consultation de Printel,**
- **le boycott, lors des séances d'ETG, de la remontée des résultats,**
- **le boycott de la consultation de la messagerie Mélanie,**
- **l'envoi, le dernier jour du mois, des documents administratifs aux cellules éducation routière.**

Cette action de boycott, au même titre qu'une grève, s'inscrit dans le cadre de l'action syndicale. A ce titre, aucune pression ni sanction ne doivent être exercées par la hiérarchie de proximité.

Les IPCSR continueront à effectuer les différents examens du permis de conduire, à délivrer les documents nécessaires à l'établissement du titre aux usagers du service public, dans le cadre de la durée légale du travail journalier.

Restant à votre disposition pour renouer le dialogue social, je vous prie de croire, Madame et Monsieur les ministres, l'expression de ma haute considération.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copie : Cabinet du Ministre, MIOMCTI et MEDDTL :
- Gal. Richard LIZUREY, conseiller sécurité
- M. Emmanuel BORDEAU, conseiller social
- M. Jean-Luc NEVACHE, DSCR
- M. Jean-François MONTEILS, SG MEDDTL
- Mme Héléne EYSSARTIER, MEDDTL/DRH
- Mme Laurence NAVARRE, MEDDTL/SG/DHR/RS



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble

UNSA SANEER



Christophe Nauwelaers
Secrétaire général
christophe.nauwelaers@unsa.org

Réf : SNICA/10/2011

La Défense, le 11 octobre 2011

Christian GROLIER
Secrétaire général
SNICA-FO

Objet : lettre CG/122/11 du 7 octobre 2011

Monsieur le secrétaire général,

Tout d'abord, nous sommes quelque peu étonnés de ta lettre datée du 7 octobre, alors que nous avons cru comprendre à la lecture de ton précédent courrier daté du 20 juin 2011, que tu estimais nos points de désaccord trop nombreux. Tu proposais que nous en restions là dans nos relations syndicales. Position que l'UNSA-SANEER regrettait et estimait particulièrement tranchée. Après un tel écrit, nous ne pensons pas être recontactés, même si l'UNSA-SANEER s'en félicite.

Ensuite, concernant les revendications catégorielles, l'UNSA-SANEER et ses adhérents revendiquent depuis plus de quatre ans l'évolution de notre corps des IPCSR en B+. C'est la revendication historique portée par notre organisation syndicale.

Nous nous félicitons de l'abandon (ou mise en sommeil) de votre revendication initiale concernant le reclassement des IPCSR en catégorie A. Vos adhérents, en épousant la revendication catégorielle historique de l'UNSA-SANEER ont infléchi la ligne revendicative du SNICA-FO.

Enfin, nous précisons que l'UNSA-SANEER a toujours revendiqué l'intégration du corps des IPCSR dans les 2 grades supérieurs du NES, en corps isolé, rien de nouveau.

Nous regrettons toutefois que ta demande semble ne s'adresser qu'à nos seuls adhérents. Nous regrettons ton choix d'écarter toute discussion préliminaire avec notre organisation syndicale dans le but d'un mouvement unitaire.

L'UNSA-SANEER a choisi un mode d'action différent à la traditionnelle grève en mettant en place un boycott de certaines tâches administratives. Nous te demandons de laisser le choix à tes adhérents de rejoindre cette action. Et de veiller à ce que les DPCSR proches de ton organisation syndicale n'exercent aucune pression sur nos collègues engagés dans ce mouvement.

Je t'informe qu'une délégation de l'UNSA-SANEER est reçue ce jour par Monsieur Jean-Luc Névache, DSR. Lors de cette entrevue, la DSCR devrait, nous présenter les mesures envisagées visant au respect du temps de travail, faire un point d'étape concernant la signature de la convention de gestion et le dossier catégoriel du corps des IPCSR.

Meilleurs sentiments syndicalistes,

Christophe Nauwelaers
Signé



<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

RÉPONSE AU SNICA-FO

UNSA SANEER



Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
Tél: 06.48.42.54.68
christophe.nauwelaers@unsa.org

Réf: DDI/10/2011

La Défense, le 11 octobre 2011

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales des territoires,

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales des territoires et de la mer,

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Mesdames et Messieurs les directeurs de cabinet des préfetures de la région Auvergne et du département des Landes,

Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations des Bouches du Rhône.

Boycott des tâches administratives

Depuis maintenant près de deux ans, les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) dépassent la durée du temps de travail journalier prévu à leur RIN ARTT et ce sans aucune compensation. De même, les négociations sur l'évolution statutaire sont au point mort, la mise sous double tutelle (MEDDTL-MIOMCTI) de la sécurité et éducation routière ne semble pas étrangère à cet état de fait, la convention de gestion n'étant toujours pas signée entre les deux ministères.

La mise en œuvre de la réforme du permis de conduire et plus précisément l'utilisation des nouvelles applications informatiques, mises en place sans concertation ni cadre réglementaire, sont la cause de ce dépassement.

La DSCR a commandité courant 2010 un audit auprès de l'institut BVA, organisme indépendant, afin de mesurer la durée effective du travail journalier des IPCSR. Les chiffres relevés par l'institut BVA ont confirmé ce que chaque IPCSR dénonce, un dépassement en moyenne de 15 minutes lors des examens de la catégorie B et de 50 minutes lors de ceux du code de la route (ETG).

Alors même que le cahier des charges de cet audit a été établi par la DSCR, celle-ci, minimise le dépassement systématique de la durée du temps de travail des IPCSR et les relevés sur le terrain de l'institut indépendant.

Pourtant, la DSCR reconnaît implicitement cet état de fait. Madame Michèle MERLI, DISR, dans sa note du 30 septembre 2009, vous demandait de diminuer le nombre de candidats en ETG ainsi qu'une réduction d'une à deux unités les examens pratiques par semaine, pour palier le travail

LETTRE AUX DDI

UNSA SANEER

supplémentaire résultant de la réforme du permis de conduire. De même dans la note du 10 février 2009, concernant la mise en place d'examens supplémentaires, il est précisé « *Pour tenir compte du travail administratif après chaque examen, une vacation de 11,50 € sera en outre versée pour 18 examens réalisés* »

Malgré de nombreuses réunions du groupe de travail, d'audits (BVA et CGEDD), à ce jour aucune mesure n'a été prise par la DSCR visant au respect de la durée légale du travail ou à la compensation du dépassement constaté.

L'UNSA-SANEER appelle tous les IPCSR à n'effectuer que les 7h42 de la journée de travail prévues par le RIN ARTT, ceci implique le boycott des tâches administratives liées à l'utilisation des logiciels informatiques et de la messagerie Mélanie :

- boycott de la saisie des résultats d'examens sur AURIGE,
- boycott de la consultation de Printel,
- boycott de la consultation de la messagerie Mélanie,
- boycott, lors des séances ETG, de la remontée des résultats,
- l'envoi le dernier jour du mois des bordereaux d'examen dans les cellules éducation routière.

Il faut savoir que ce sont les IPCSR qui alimentent la base de données AURIGE qui permet le calcul des droits des autos-écoles, mais aussi les statistiques sur les taux de réussite.

Les IPCSR se consacreront uniquement aux différents examens du permis de conduire et effectueront seulement les tâches administratives permettant l'établissement des permis de conduire des usagers du service public.

Les IPCSR ont été suffisamment patients près de 2 ans après l'ouverture de ce dossier. Aujourd'hui travailler plus pour toujours gagner moins, cela suffit !

Cette action de boycott, au même titre qu'une grève, s'inscrit dans le cadre de l'action syndicale à l'instar du boycott de SALSA mis en place dans de nombreuses directions. A ce titre, aucune pression ni sanction ne doivent être exercées par la hiérarchie de proximité.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copie : - chefs de service
- DPCSR
- DSCR/ER



<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

UNSA SANEER



La Défense, le 12 octobre 2011

Compte-rendu d'audience bilatérale Jean-Luc NÉVACHE, DISR / UNSA-SANEER

Une délégation de l'UNSA-SANEER a été reçue le mardi 11 octobre par Monsieur Jean-Luc NÉVACHE, délégué interministériel à la sécurité routière. Il était accompagné de Monsieur Henri PREVOST, adjoint au délégué et Monsieur Marc MEUNIER, sous-directeur ER.

Cette audience, devait avoir lieu le 19 septembre puis avant notre Assemblée Nationale annuelle du 7 octobre 2011. Ces rendez-vous n'ont pas été honorés par le DSR.

Monsieur Névache devait, ce jour, nous annoncer les mesures que la DSCR compte mettre en œuvre pour respecter ou compenser le dépassement de la durée de travail journalière des IPCSR.

Notre délégation était composée de Christophe NAUWELAERS, Bernard COSSON et Martine FOLTZER.

Dès le début de cette audience, Monsieur Névache a tenté de nous impressionner en adoptant une attitude autoritaire, tenant à la main notre préavis de boycott, nous accusant de lancer une action en vue d'en tirer bénéfice lors des élections professionnelles du 20 octobre.

Le secrétaire général du SANEER a immédiatement mis les choses au point, rappelant l'historique, impressionnant de ce dossier, entre réunions de travail, audits, CCER reportés puis annulés, promesses d'audiences et annonces de mesures non tenues et à nouveau reportées par la DSCR. Nous estimons que notre organisation syndicale a joué son rôle dans le dialogue social contrairement à nos interlocuteurs de l'administration. Monsieur Névache semblait ignorer que les IPCSR votaient par correspondance et qu'à ce jour les jeux sont faits ...

Cette mise au point faite, nous avons réclamé quelles étaient les mesures envisagées par la DSCR pour répondre à l'attente forte des IPCSR concernant le dépassement de leur temps de travail journalier.

En réponse Monsieur Névache nous a informé qu'il était à ce jour dans l'impossibilité de nous répondre car ses interlocuteurs, les secrétaires généraux de nos deux ministères de tutelle avaient des vues différentes sur les solutions à mettre en œuvre et qu'il n'avait obtenu aucun arbitrage sur ce dossier.

Il en est de même en ce qui concerne la convention de gestion ; un premier projet de texte

UN SANEER

a bien été établi mais il ne traitait pas des sujets de fond qui pour Monsieur Névache, à juste titre, sont de la plus grande importance. La difficulté réside de par **les intérêts divergents** du gestionnaire (MEDDTL) et du responsable de la politique d'éducation et de sécurité routières (MIOMCTI). L'un est l'autorité d'emploi, l'autre détient les moyens financiers de gestion.

Aujourd'hui Monsieur Névache est incapable de nous proposer quelque mesure que ce soit, malgré selon lui, y avoir beaucoup travaillé.

Le SANEER l'a informé que le boycott serait mis en place comme prévu dans son préavis.

Avant de le quitter, nous avons réclamé des réponses concernant :

– **Géolocalisation des véhicules d'ECF :**

Monsieur Meunier a bien rencontré Monsieur Gérard Acourt, président du groupe ECF. Il en ressort que les véhicules de ce groupe devront être équipés d'un système permettant la désactivation du boîtier de géolocalisation durant toute la durée de l'examen. Ce système devra être facile à mettre en œuvre et accessible.

Le SANEER est satisfait de cette réponse mais restera vigilant sur le terrain quant aux véhicules proposés en examen par le groupe ECF.

– **Mesure n°10 du CISR du 11 mai 2011 :**

Pour mémoire la mesure 10 du dernier CISR consiste à rendre obligatoire le suivi d'une formation post-permis pour l'ensemble des usagers ne pouvant justifier avoir assuré à leur nom un véhicule à deux-roues motorisé au cours des cinq années qui précèdent la reprise de la conduite.

Cette mesure, si elle était mise en œuvre impacterait notre profession et celle des enseignants de la conduite. En effet, nos qualifications professionnelles sont directement liées à la validité de nos permis de conduire.

Monsieur Névache a voulu être rassurant. D'abord cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre, et de plus une dérogation pourrait être appliquée aux professionnels (???)

Cette position nous semble intenable.....exonérer de son application les enseignants et les IPCSR et l'appliquer au reste de la population revient à créer une discrimination envers une partie de la population française. Le Conseil d'État validerait-il un texte de ce type ?

– **Bilan d'activité des examens du permis de conduire :**

Monsieur Névache nous a affirmé avoir validé ce document récemment, il sera transmis aux organisations syndicales représentatives du corps des IPCSR et mis en ligne sur le site de la DSCR.

– **Permis AM :**

Le SANEER a réitéré **sa forte opposition** à la modalité de déroulement des épreuves de ce permis prévue par le projet de la DSCR.

Pour mémoire, ce projet prévoit le cursus suivant :

Formation en AE puis l'examen de l'ETS puis délivrance du CEPC par l'IPCSR.

UNSA SANEER

Cela équivaut à la validation de la formation pratique des centres de formation sans contrôle de l'inspecteur. **Pour le SANEER, c'est inadmissible.**

Le SANEER exige que l'épreuve théorique soit passée avant la formation à l'instar des autres catégories.

Monsieur Névache nous a déclaré nous donner satisfaction sur ce point.

Le SANEER est satisfait de ce changement de position, nous serons toutefois attentifs au texte qui doit être validé par le Conseil d'État.

Bien que Monsieur NÉVACHE nous ait déclaré le 25 juillet, qu'il considérait le dossier des tâches administratives et du dépassement de la durée légale du travail comme prioritaire, il est incapable, malgré sa fonction "interministérielle" de rapprocher les "intérêts divergents" de nos deux ministères et de faire en sorte que les secrétaires généraux rendent enfin un arbitrage sur ce dossier.

Le SANEER constate amèrement les limites du positionnement de l'éducation routière et des IPCSR. Il semble que dans notre administration, un corps doit être géré..... par le ministère qui l'emploie....

Rédacteurs: Christophe NAUWELAERS
Bernard COSSON
Martine FOLTZER



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble